

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 22 juillet 2016

## Communiqué de presse

### **Consultation par le public des projets de Directives Régionales d'aménagement (DRA) et Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques de la Martinique**

Le préfet de la Martinique a ouvert la consultation par le public des DRA (directives régionales d'aménagement des forêts domaniales) et des SRA (schémas régionaux d'aménagement des autres forêts publiques) de la Martinique par arrêté N° R02-2016-07-18-007 du 18 juillet 2016.

Les DRA et SRA sont des documents-cadre qui ont pour objectif de préciser la stratégie de gestion durable des forêts domaniales et autres forêts publiques relevant du régime forestier.

Les DRA et SRA de la Martinique sont regroupés dans un seul document qui comprend une analyse des caractéristiques des forêts concernées et des recommandations visant à assurer leur gestion durable ainsi que la compétitivité des filières de production.

Les documents mis à la disposition du public sont :

- les projets de DRA et de SRA,
- le rapport environnemental,
- l'avis du Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique au titre de la politique forestière,
- l'avis du Préfet de la Martinique au titre de l'évaluation environnementale,
- un registre de recueil des observations ouvert à toute personne souhaitant consigner ses remarques.

Ils sont consultables du lundi 25 juillet 2016 inclus au vendredi 26 août 2016 inclus dans les lieux suivants :

- A la Préfecture de la Martinique - bâtiment Paulo Rosine – 1<sup>er</sup> étage – salle B101  
82, rue Victor Sévère – 97200 FORT-DE-FRANCE

aux horaires suivants : le matin de 8h30 à 12h, l'après-midi de 14h30 à 16h (sauf mercredi et vendredi).

- A la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - bâtiment A, à l'accueil

Jardin Desclieux – 97200 FORT-DE-FRANCE

aux horaires suivants : le matin de 8h30 à 12h.

- Sur le site internet de la DAAF de la Martinique : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr>

Les observations peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse mail suivante : [daaf972@agriculture.gouv.fr](mailto:daaf972@agriculture.gouv.fr). Le registre sera clos le 26 août 2016 à minuit.

Contact DAAF : Benoit Loussier – SAF – DAAF Martinique (0596 71 20 48).

#### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)